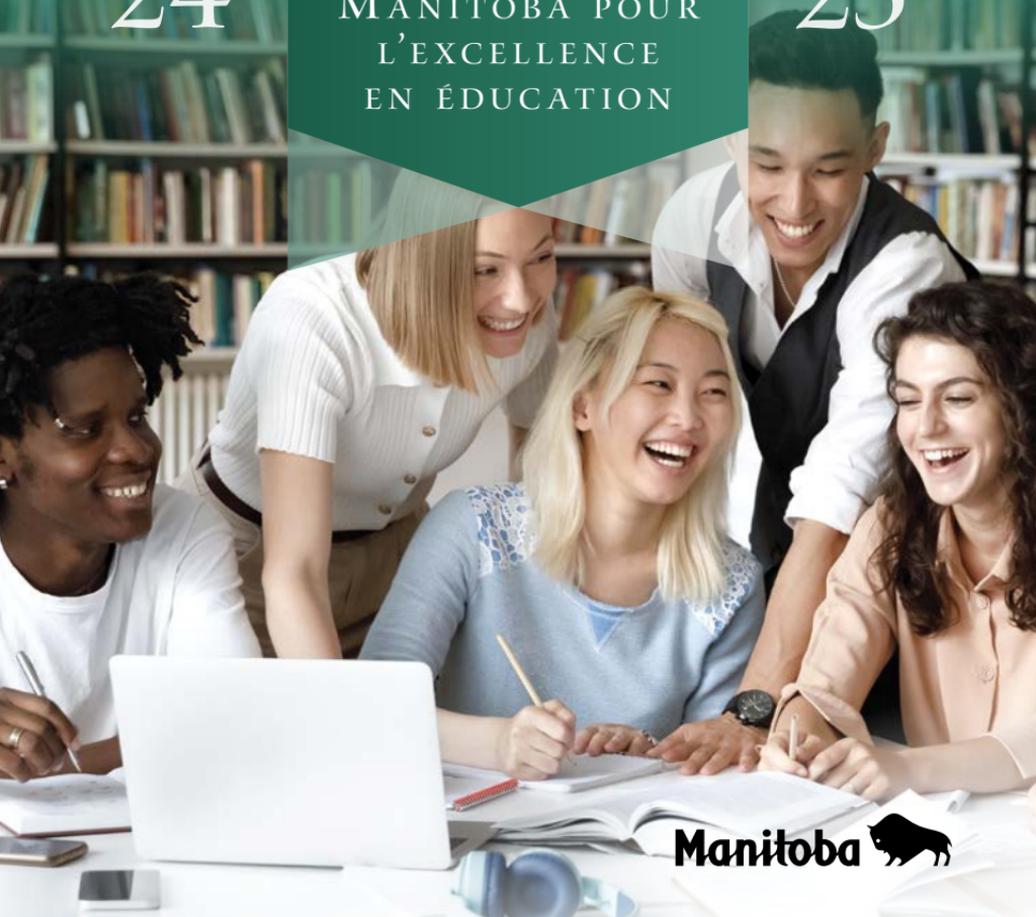


24

PRIX DU
MANITOBA POUR
L'EXCELLENCE
EN ÉDUCATION

25



Manitoba 





ADMISSIBILITÉ

Au moment de la mise en candidature, tous les éducateurs proposés doivent :

- être titulaires d'un brevet d'enseignement valide et permanent du Manitoba;
- travailler quotidiennement avec des élèves en milieu scolaire de la maternelle à la 12^e année.

P R I X

Depuis 2006, le Manitoba rend hommage à des éducateurs exceptionnels dont les pratiques pédagogiques remarquables ont un effet profond et durable sur la réussite, l'engagement et le bien-être des élèves.

Les prix sont décernés dans les catégories suivantes :

EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT

(trois prix)

NOUVEL ENSEIGNANT EXCEPTIONNEL

(un prix)

TRAVAIL COLLABORATIF EXCEPTIONNEL

(un prix)

CHEF DE FILE EXCEPTIONNEL EN MILIEU SCOLAIRE

(un prix)

PRIX DU PREMIER MINISTRE POUR
L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

(un prix)

Chaque lauréat recevra un certificat de reconnaissance et un chèque de 500 \$.

PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT

Les candidats doivent avoir enseigné dans une école du Manitoba plus de deux ans en date de juin 2024. Ces éducateurs démontrent des pratiques professionnelles modèles et la faculté exceptionnelle d'inspirer leurs collègues et leurs élèves.

PRIX DU NOUVEL ENSEIGNANT EXCEPTIONNEL

Les candidats doivent avoir enseigné au plus deux ans en date de juin 2024. Ces nouveaux enseignants démontrent un vif enthousiasme et des compétences professionnelles qui suscitent la passion d'apprendre chez les élèves.

PRIX DU TRAVAIL COLLABORATIF EXCEPTIONNEL

Les équipes candidates doivent être composées de deux ou trois éducateurs. Ces éducateurs, par leur collaboration remarquable, mènent à bien une initiative exceptionnelle qui favorise l'apprentissage et l'engagement des élèves.

PRIX DU CHEF DE FILE EXCEPTIONNEL EN MILIEU SCOLAIRE

Les candidats doivent être des directeurs d'école ou des directeurs adjoints. Ces administrateurs scolaires passionnés parviennent à faire ressortir le meilleur chez les élèves et les membres du personnel afin de créer un environnement stimulant propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun.

PRIX DU PREMIER MINISTRE POUR L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

Le lauréat de ce prix sera choisi parmi les candidats de l'ensemble des catégories ci-dessus. Cet éducateur se distingue par ses contributions des plus remarquables conduisant à l'apprentissage et à l'épanouissement de tous les élèves.



MISE EN CANDIDATURE

Les personnes suivantes, qui sont des témoins directs des réalisations du candidat, peuvent proposer la candidature d'un éducateur admissible :

- élève;
- parent ou tuteur;
- collègue;
- direction d'école;
- cadre divisionnaire;
- commissaire scolaire.

Veillez noter que chaque candidature nécessite deux proposants, dont l'un doit être un éducateur de l'école du candidat ou un cadre de la division scolaire.

Toute l'information relative au processus de mise en candidature, y compris les critères de sélection et les formulaires requis, est affichée sur le site des Prix du Manitoba pour l'excellence en éducation :

www.edu.gov.mb.ca/m12/excellence/

CONNAISSEZ-VOUS UN ÉDUCATEUR EXCEPTIONNEL?

Pour en savoir plus sur le processus de mise en
candidature d'un éducateur, consultez

www.edu.gov.mb.ca/m12/excellence/

Seuls les dossiers de mise en candidature complets
affichant toutes les signatures requises, soumis au plus
tard à la date limite, seront examinés.

Renseignements :

Jeannette Aubin

Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba

Téléphone : 204 945-6263

Courriel : excellence@gov.mb.ca

Dans le présent document, le genre masculin appliqué aux personnes est employé
sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.